

Initiatives ministérielles

les députés que la société doit apporter son concours d'une façon générale aux autres organismes gouvernementaux aussi en matière de logement. Il est probable que ces pouvoirs élargis se seraient révélés très pratiques dans le cas de Summerside, où toutes les ressources avaient été mises à contribution pour trouver une solution.

Grâce à cet amendement, la société n'aurait plus à acquérir une propriété donnée pour pouvoir exercer sa compétence. Avec les années, elle a accumulé de vastes connaissances spécialisées en matière de gestion et de développement en matière de logement. Comme je l'ai déjà mentionné, nous savons que bien d'autres ministères et organismes fédéraux en bénéficieraient.

Le Programme d'assurance-prêt hypothécaire représente un élément indispensable pour faciliter aux Canadiens l'accès au financement nécessaire à l'acquisition de logements décents et abordables. Nous voulons continuer à offrir cette aide; le projet de loi C-82 hausse donc la limite actuelle de l'assurance des prêts non remboursés, la faisant passer de 60 à 100 milliards de dollars. On estime que cette nouvelle limite de 100 milliards de dollars devrait suffire pour les cinq prochaines années.

Le projet de loi contient aussi des modifications qui raffermissent le pouvoir d'emprunt de la SCHL. Elles donneront à la SCHL accès aux marchés financiers, moderniseront ses pouvoirs d'investissement et justifieront son statut aux fins de l'impôt sur le revenu. La loi centralisera les pouvoirs de la société d'emprunter, de financer les prêts et les investissements de son programme et d'assurer sa gestion financière. L'organisme jouira donc d'une plus grande marge de manœuvre pour trouver des sources de financement et pourra bénéficier de meilleurs taux d'intérêt et de modalités plus avantageuses.

De plus, l'exonération relative à l'impôt sur le revenu pour le Fonds d'assurance hypothécaire et les fonds de garantie sera éliminée. On veut ainsi que la SCHL soit imposée au même titre que les autres établissements financiers et compagnies d'assurances enregistrées. De nombreuses modifications sont tout simplement d'ordre administratif et tendent à éclaircir diverses dispositions.

En bref, j'ai présenté certaines des grandes lignes de ce projet de loi qui, je l'espère, seront bien acceptées par la Chambre et permettront aux députés de mieux comprendre ce que le gouvernement essaie d'accomplir grâce au projet de loi C-82.

Je voudrais pendant un instant parler du rôle joué par la Société canadienne d'hypothèques et de logement tout

au cours de son histoire pour ce qui est d'aider les Canadiens à bien se loger et de relever divers défis.

Je suis tombé l'autre jour dans ma lecture sur un document dans lequel un ancien président se rappelait l'époque où C.D. Howe était responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Sauf erreur, c'était le 1^{er} avril 1946 et l'intéressé se rappelait comment M. Howe devait alors répondre aux besoins en matière de logement de quelque 16 000 familles d'anciens combattants. Peu après, on a dû également faire face à la demande découlant de la guerre de Corée, et on a donc créé la Construction de défense limitée.

Depuis sa création en 1946, la SCHL a dû s'adapter à diverses reprises pour suivre l'évolution des besoins des Canadiens en offrant de nombreux types de programmes d'aide au logement. Elle offre notamment depuis toujours de l'aide aux Canadiens les plus défavorisés et elle encourage l'autosuffisance sur le marché privé du logement afin de soutenir les marchés financiers et le secteur du logement.

Comme mes collègues le savent, le gouvernement a mis sur pied un certain nombre de programmes de logements sociaux afin d'aider les Canadiens qui ne peuvent obtenir sur le marché privé des logements abordables répondant à leurs besoins.

Le gouvernement continuera de faire tout ce qu'il peut pour aider les foyers dans le besoin, dans tout le pays, par l'entremise de ses programmes. Il continuera de dépenser près de 2 milliards de dollars annuellement et plus de 10 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années en vue de répondre aux besoins des Canadiens à faible revenu en matière de logement.

Mes collègues n'ignorent pas qu'à l'heure actuelle, on finance plus de 650 000 logements sociaux. La SCHL pourra continuer de respecter ses obligations à l'égard de ceux qu'elle aide à l'heure actuelle.

L'un des rôles les plus importants de la Société canadienne d'hypothèques et de logement est de s'assurer, pour le compte du gouvernement, que les gens qui veulent financer l'achat d'une maison puissent obtenir des prêts hypothécaires. Grâce à son Programme d'assurance-prêts hypothécaires, la Société canadienne d'hypothèques et de logement a aidé l'an dernier 186 000 ménages à avoir accès à la propriété. Cela représente pour la SCHL un chiffre record de 13,3 milliards de 3 dollars, ce qui porte le montant total de l'assurance courante à quelque 58,3 milliards de dollars.